

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES,  
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**Arrêté du 27 octobre 2008 modifiant l'arrêté du 29 mars 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel affaires sociales du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, du ministère des solidarités, de la santé et de la famille et du ministère de la parité et de l'égalité professionnelle**

NOR : SJSJG0831142A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté du 23 février 1996 relatif à la création d'un comité technique paritaire ministériel affaires sociales placé auprès du ministre du travail et des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel affaires sociales du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, du ministère des solidarités, de la santé et de la famille et du ministère de la parité et de l'égalité professionnelle,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 mars 2005 susvisé sont modifiées comme suit :

##### **Pour le SNIASS**

##### *Membre titulaire*

M. Gini (Antoine), direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Rhône-Alpes.

##### *Membre suppléant*

M. Severe (Jean-Pierre), direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Seine-Saint-Denis.

##### **Pour l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes)**

##### *Membres titulaires*

M. Galy (Jean-Noël), secrétaire général de l'UNSA emploi-solidarité ;

M. Cressard (Jean-Dominique), direction de la sécurité sociale ;

M. Roche (Stéphane), direction départementale des affaires sanitaires et sociales des Ardennes.

##### *Membres suppléants*

Mme Diémont (Chantal), direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France ;  
Mme Plaisant (Isabelle), direction régionale des affaires sanitaires et sociales du Languedoc-Roussillon ;

M. Segond (Georges), direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France.

#### Article 2

Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Paris, le 27 octobre 2008.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le directeur de l'administration générale,  
du personnel et du budget,*

E. MARIE